

Service-Public.fr

Communes : une offre gratuite de services en ligne



Créé en 2000, Service-Public.fr a pour mission d'aider tous les usagers à connaître leurs droits et accomplir leurs démarches administratives. Il intervient également auprès des mairies, en mettant à disposition des services en ligne pour améliorer l'accompagnement de leurs administrés. C'est une offre gratuite, qui permet aux communes de réceptionner les demandes administratives en ligne via le portail HubEE ou directement dans les logiciels « métier ». Cette multiplication d'accès aux démarches administratives facilite l'action des administrés. Ils accèdent plus aisément aux démarches officielles et gratuites en ligne : demandes d'actes de naissance, de mariage et de décès.

Service-Public.fr développe ce « bouquet de services mairie » clés en main, en partenariat avec les ministères. Chaque mairie, quelle que soit sa taille, disposant ou non d'un système d'information, peut ainsi proposer des services plus flexibles et modernes, adaptés à la vie quotidienne de ses concitoyens.

Près de 6 000 communes de toute taille et réparties sur l'ensemble du territoire ont adopté le bouquet de services de Service-Public.fr.

L'abonnement des communes est simple, gratuit et rapide.

Le bouquet de service en ligne proposé aux communes

Les communes abonnées représentent pour certaines démarches, plus de 60 % de la population. Voici les 5 démarches disponibles :

- Recensement citoyen obligatoire
- Demande d'actes d'état civil
- Déclaration de changement de coordonnées
- Pré-demande de Pacs
- Déclaration d'un hébergement de tourisme

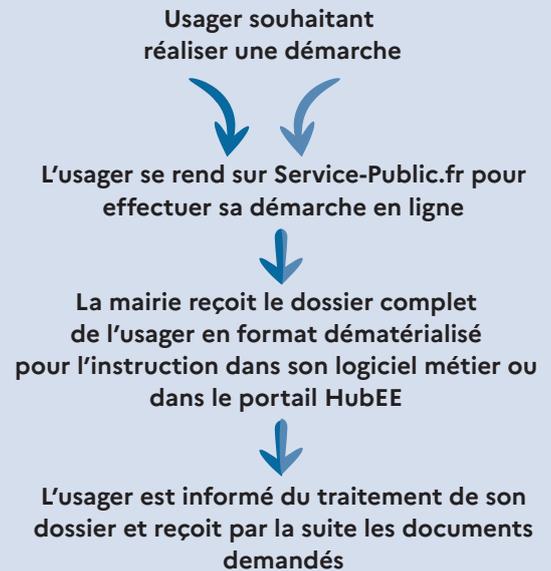
Faciliter les démarches grâce aux communes

Les démarches les plus populaires sont accessibles **au plus grand nombre au niveau local**. Ce raccordement facilite les démarches administratives et permet le désengorgement des guichets. La mise à disposition des démarches ne nécessite aucun investissement financier et correspond à un réel gain de temps pour les équipes administratives puisqu'elles permettent une **réponse plus rapide et d'un délai d'instruction raccourci**.

Un accès simplifié pour les administrés

Les administrés ont accès 7j/7 24h/24 aux démarches en ligne, sans avoir à se déplacer. Conformément à la réglementation, aucune pièce justificative n'est demandée aux usagers. Les démarches sont ainsi plus simples à réaliser. **Quelques clics suffisent pour transmettre le dossier complet à la commune.**

Comment ça marche ?



Abonnement

Vous souhaitez être raccordés au bouquet de services gratuit de démarches administratives en ligne ?

L'abonnement **se fait sous 10 minutes** par l'intermédiaire de **Datapass et du Hub d'Échange de l'État (HubEE)** :

www.hubee.numerique.gouv.fr/datapass

Une question ? Contactez le support partenaires à l'adresse suivante : support.partenaires@service-public.fr

6 En savoir plus sur Service-Public.fr rubriques pour répondre aux besoins des usagers

1 LES ACTUALITÉS

Articles quotidiens liés à l'actualité des droits et démarches indexés par thème et par public, focus sur une actualité particulière, agenda des démarches à effectuer.

2 VOS DROITS ET DÉMARCHES

Fiches pratiques et informations complémentaires pour connaître et comprendre ses droits et obligations et réaliser des démarches administratives.

3 COMMENT FAIRE SI...

Dossiers pratiques récapitulant les démarches à effectuer dans une situation particulière.

4 ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION

Coordonnées et organigramme des ministères et des grandes institutions ainsi que 60 000 guichets de proximité.

5 POSER UNE QUESTION

Service de messagerie par courriel et possibilité de consulter la rubrique « Questions-Réponses » classée par thème.

6 SERVICES EN LIGNE ET FORMULAIRES

Accès à l'ensemble des télé-procédures, formulaires, modèles de documents et simulateurs proposés par l'administration.